

Dossier technique "Chapes et carrelage" - Chapes rapides (sous Avis technique) (9)

Mars 2023

Le dossier technique « Chapes et carrelage » élaboré par la LCA-FFB et ses partenaires fait le point sur les chapes rapides. Celles-ci sont généralement composées d'un mortier à prise et durcissement rapide et sont destinées à être revêtues.

Domaines d'emploi acceptés : à l'intérieur des bâtiments

- en poses adhérentes, désolidarisées et flottantes dans des locaux privatifs ou collectifs
- dans des locaux à fort trafic classés P4/P4S en pose adhérente (sols avec siphons et/ou désolidarisée ; dans ces locaux, seule la pose de carreaux de céramiques et assimilés est visée).

Nature des supports visés : en maçonnerie, planchers béton et dallages sur terre-plein

Épaisseurs nominales minimales d'application de la chape

Types d'ouvrages	ÉPAISSEURS POSSIBLES		
	Chapes adhérentes	Chapes flottantes sur solant (hors enroulage de sols chauffant)	Chapes désolidarisées sur film polyéthylène
Locaux privatifs ou collectifs jusqu'à P3	- de 15 à 100 mm - également 50 mm	- de 35 à 100 mm	- de 35 à 100 mm
Locaux à forte trafic P4 / P4S	- de 30 à 100 mm épaisseur min au droit du siphon : 5 mm	Interdit	- de 50 à 100 mm

Revêtements mis en œuvre sur la chape

- Carrelages - parquets - sols plastiques - sols textiles, ...
- Délai minimal de recouvrement à 20° suivant la nature du revêtement :

Revêtement	Délai minimal (selon avis technique)
Carrelage	Entre 4 et 24 h
Ragréage	Entre 6h et 24h
Parquet	48h et 72h
Tôle	Entre 6h et 24h
Sols PVC / Inoxium	72h

A NOTER : l'Avis technique spécifique au procédé peut spécifier des délais différents.

Auteur

Cimbéton



Retrouvez toutes nos publications
sur les ciments et bétons sur
infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 07/01/2026 © infociments.fr